

## Décision

**Objet : Tarifs complémentaires à la décision du 04/02/2019,  
« Conférence internationale GBR 2019 les 19, 20 et 21 juin 2019 »**

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires  
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide, Sont approuvés les tarifs complémentaires du colloque cité en objet :

Inscriptions tardives à partir du 15/04/2019 minuit heure française

	HT	TTC*
Etudiants	291,66 €	350,00 €
Membre IAPR	416,66 €	500,00 €
Non membre de IAPR	458,33 €	550,00 €
Accompagnateur tarif unique	62,50 €	75,00 €

Prise d'effet immédiate

\*Application du taux Tva en vigueur 20% au 25/02/2019

**Prise d'effet immédiate,**

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03  
[Dorothee.laillet@univ-tours.fr](mailto:Dorothee.laillet@univ-tours.fr)